

N° CP *2^e/M2-06*
Séance du *13 OCT. 2006*

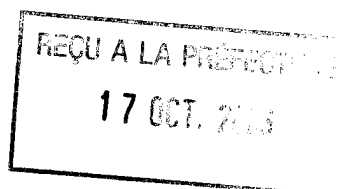
**INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ORGANISMES TOURISTIQUES
A VOCATION GENERALE**

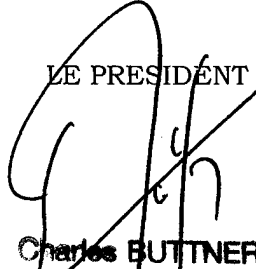
La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 2^{ème}/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue une aide de 3 000 € en faveur de l'Association Départementale de Tourisme Equestre du Haut-Rhin
- ❖ Précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet *17 OCT. 2006*
Publication *20 OCT. 2006*
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions